

LES AVANTAGES DE LA BANQUE D'INTERPRÈTES

✓ Favoriser une bonne communication entre l'intervenant et son client :

- éviter la confusion;
- éviter les malentendus;
- éviter les frustrations;
- éviter les erreurs dues à une mauvaise compréhension mutuelle.

✓ Économiser du temps : l'information est rapidement transmise et comprise.

✓ Éviter des situations embarrassantes souvent causées par une méconnaissance de la culture d'origine du client.

✓ Éviter de travailler avec des interprètes « improvisés » qui, malgré toute leur bonne volonté, peuvent interpréter d'une façon inexacte, biaisée et incomplète.

✓ S'assurer de travailler avec des interprètes compétents et disponibles au moment désiré, sans avoir à investir du temps pour chercher ces interprètes.

✓ Travailler avec le même interprète, si nécessaire, dans la mesure où l'interprète est disponible au moment voulu.

✓ Bénéficier d'une formation sur mesure pour apprendre à travailler avec des interprètes.

✓ Recevoir du support en cas de difficulté ou lors de questionnement relatif au travail avec les interprètes.



FONCTIONNEMENT



SI VOUS ÊTES UN UTILISATEUR INDIVIDUEL (OU UNE PERSONNE PHYSIQUE) :

VOUS INFORMEZ L'ORGANISME qui doit vous recevoir que vous avez de la difficulté à communiquer en français ou en anglais. Pour faire cette démarche, vous pouvez compter sur la collaboration du SANC ou de l'organisme qui vous a parrainé.

SI VOUS REPRÉSENTEZ UNE INSTITUTION OU UNE ENTREPRISE :

CONTACTEZ LE SANC, par courriel ou par téléphone, pour les informer de votre besoin d'interprète pour une intervention en personne, par téléphone ou par visioconférence.



PRÉVOIR UN DÉLAI

d'au moins 5 jours ouvrables au SANC pour retenir les services d'un interprète. S'il s'agit d'une urgence (ex. : accident, accouchement, détresse psychologique), ce délai ne s'applique pas.



RECEVOIR LE CLIENT ET L'INTERPRÈTE.

L'intervenant est toujours responsable du déroulement de la rencontre et des propos qu'il tient durant celle-ci.



SIGNER AVEC L'INTERPRÈTE

une « feuille de travail de l'interprète ».



RECEVOIR ET PAYER LA FACTURE MENSUELLE DU SANC.

Le SANC paie les interprètes et vous envoie par la suite une facture mensuelle pour les services qu'ils ont rendus à votre organisme.

LES COÛTS DES SERVICES D'INTERPRÉTATION

Le taux horaire comprend les honoraires professionnels de l'interprète ainsi que les frais d'administration. Les organismes utilisateurs des services de la banque d'interprètes déboursent :

INTERVENTION EN PERSONNE (Minimum 2 heures) :

- **35 \$ l'heure** pour les organismes du **secteur privé**.
- **33 \$ l'heure** pour les organismes du **secteur publiques**.
- **22 \$ l'heure** pour les **organismes communautaires ou sans but lucratif**.



INTERVENTION PAR TÉLÉPHONE :

- **8,50 \$ par tranche de 15 minutes entamées.**



LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE STATIONNEMENT :

À l'intérieur de la ville : selon le tarif de la Société de transport de Sherbrooke pour chaque intervention en personne.

S'il s'agit d'une urgence et que l'interprète doit se déplacer en taxi, le coût du déplacement correspond alors au montant chargé par le taxi. Un reçu est nécessaire pour le remboursement des frais de taxi ou de stationnement.

À l'extérieur de la ville : 0,54 \$ du kilomètre entre la résidence de l'interprète et le lieu de l'intervention. Un frais de 10 \$ par heure entamée est ajouté pour le temps de déplacement.



Tout organisme qui annule une demande d'interprète, moins de 24 heures avant le moment prévu de l'intervention, devra débourser l'équivalent d'une heure de travail.

